



SOCIÉTÉ

Épreuves du bac reportées : Blanquer se plie aux profs

En décalant de mars à mai les matières de spécialités, le ministre a contenté les syndicats et irrité les familles.

CAROLINE BEYER  @BeyerCaroline

ÉDUCATION « Navrant. Désespérant. » C'est en ces termes que Laurent Zameckowski, vice-président de la Peep, la deuxième fédération de parents d'élèves, commente la décision, vendredi, du ministre de l'Éducation nationale de reporter les deux épreuves de spécialités du bac, prévues à la mi-mars, aux 11, 12 et 13 mai prochains. « Le ministre n'a pas écouté les parents et les lycéens, mais les syndicats enseignants. Comment ne pas y voir, à quelques semaines de la présidentielle, une décision purement politique ? » interroge-t-il.

Largement déstabilisé après l'affaire de ses vacances à Ibiza et l'importante grève enseignante du 13 janvier, à l'issue de laquelle le premier ministre avait repris la main et évoqué l'éventuel report de ces épreuves, Jean-Michel Blanquer a été contraint de courber l'échine face aux syndicats enseignants désormais en position de force. À deux mois et demi de l'élection présidentielle, pas question de prendre le risque de mettre les organisations syndicales enseignantes et lycéennes dans la rue ou de voir des professeurs refuser de remonter les notes des copies, comme ce fut le cas en 2019. Depuis plusieurs semaines, les syndicats demandaient le report des épreuves de spécialités, arguant des mauvaises conditions de préparation des lycéens, alors que l'épidémie Omicron était à l'origine d'absences récurrentes d'élèves et de professeurs.

Contrôle continu

Introduites dans le cadre de la réforme Blanquer du bac, les deux épreuves de spécialités - à choisir parmi 13, des maths à la littérature en passant par les sciences économiques - sont, aux côtés de la philosophie et du grand oral, les seules épreuves terminales et nationales de l'examen, qui compte désormais 40 % de contrôle continu. En raison de la crise du Covid, elles n'ont jamais pu être organi-

sées, laissant la place à un contrôle continu largement controversé.

Si elles sont programmées en mars, c'est pour que les notes soient prises en compte sur Parcoursup, la plateforme d'orientation vers le supérieur qui clôt les vœux le 7 avril. Avec ce report en mai, l'enseignement supérieur ne pourra donc pas s'appuyer sur ces notes dans les deux matières fortes de l'élève. « Cela met les lycéens en difficulté, surtout ceux qui briguent de filières sélectives », regrette le vice-président de la Peep. D'ordinaire discrète, l'Apel, l'association des parents de l'enseignement catholique, a fait part de son mécontentement. « Cette décision, qui ne tient compte ni de la parole des lycéens et de leurs représentants, ni de l'avis majoritaire des fédérations de parents d'élèves, est une mauvaise nouvelle pour l'avenir de nos enfants », déplore-t-elle.

Le ministre, qui a expliqué avoir fait le choix du report en ayant « toujours pour boussole l'intérêt des lycéens », ne les a pas vraiment convaincus. ■

